

## **Kouchner bientôt consul honoraire au Vatican ?**

lundi 19 janvier 2009, par [Joëlle Losson](#)

Un an après le mémorable discours de Latran prononcé par Sarkozy, Chanoine honoraire et néanmoins Président de la République française, Kouchner a signé le 18 décembre dernier avec Mamberti, son homologue du Vatican, un accord de reconnaissance des diplômes de l'enseignement supérieur catholique, mettant ainsi fin à la mythique et séculaire collation des grades par la seule puissance publique. Ce petit forfait contre ce qu'il peut rester de laïcité dans la Ve République, a été perpétré au quai d'Orsay.

Il s'agit d'un accord concordataire, qui se situe dans le cadre de la Convention de Lisbonne du 11 avril 1997 et du processus de Bologne, auquel le Vatican est associé.

Nous sommes dans un régime bonapartiste, il n'a donc pas été indispensable de débattre de la chose au Parlement. Peut-être une « ratification » sera-t-elle requise, le ministère, qui compte des fonctionnaires parmi les plus diplômés, les mieux formés, la fine fleur de la République, celle qui nous représente dans le monde... ce ministère là, ne sait pas, n'est pas en mesure de dire ce qu'il en est.

Quelques organisations syndicales, principalement de l'UNSA, des responsables de feu l'empire du CNAL ont émis des protestations, se sont fendu d'un communiqué mais l'audace n'est guère allée au-delà.

Ils faut reconnaître que la mesure ne va pas révolutionner l'existant : l'Etat finance déjà largement les établissements privés confessionnels, le statut d'Alsace-Moselle n'est plus remis en cause que sporadiquement, on peut dire pour la forme, à l'occasion de congrès où il faut donner un peu de grain à moudre aux derniers anticléricaux avérés. Les ECTS (1) et la réforme du LMD (2) portaient en germe la menace.

Mais peut-être que dans quelques mois, quelques années, quand forts du succès obtenu par les papistes, d'autres, musulmans, scientologues, créationnistes... demanderont, au non de l'égalité de traitement, les mêmes habilitations, alors là, oui, peut-être entendrons-nous crier plus fort que, franchement, ces atteintes à la laïcité sont insupportables...

### **Joëlle Losson**

(1) ECTS (European Credits Transfer System) Chaque « unité d'enseignement » a une valeur définie en « crédits européens », au niveau d'études concerné »

(2) LMD (Licence-Master-Doctorat) désigne l'application au système français d'enseignement supérieur de la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur dit "processus de Bologne".

